Université du Québec à Montréal
DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

EXTRAIT de la 431e réunion de l'Assemblée départementale de philosophie (spéciale) tenue le 8 avril 2015 à 13h30, à la salle W-5305 du pavillon Thérèse-Casgrain à Montréal

RÉSOLUTION 15-AD-2207

Attendu les votes de grève lors des assemblées générales de l'AFESH du 17 février 2015, menant à un déclenchement de deux semaines de grève le 23 mars 2015, et de l'assemblée générale de reconduction de grève du 6 avril 2015;

Attendu que le mandat de grève est toujours en cours;

Attendu que, lors des grèves étudiantes précédentes, la pratique a été d'adopter des aménagements du calendrier universitaire afin de veiller à la qualité de l'enseignement, à l'atteinte des objectifs pédagogiques, et de permettre des mesures de rattrapage;

Attendu la décision de la Direction de l'UQAM, annoncée très tardivement le 7 avril 2015, du maintien du calendrier de la session d'hiver 2015, y compris le respect intégral des ententes d'évaluation signées en début de session, et obligeant les professeur.e.s et chargé.e.s de cours à donner leur enseignement, même lorsque les conditions pédagogiques normales ne sont pas réalisées;

Attendu que la convention collective des professeur.e.s (SPUQ) garantit la pleine autorité des professeur.e.s quant au refus d'enseigner quand les conditions normales d'enseignement ne sont pas réalisées;

Attendu la souveraineté de la Commission des études, quant aux décisions de nature académique, en particulier pour celles qui ont une importance aussi grande que le calendrier universitaire et les modalités pédagogiques;

Il est proposé par Dominique Leydet, appuyée par Dario Perinetti, que l'Assemblée départementale de philosophie,

DÉNONCE la décision de la Direction de l'UQAM;

INVITE les enseignant.e.s des programmes de philosophie à affirmer leur pleine liberté et responsabilité académiques;

INVITE la Commission des études à s'élever contre cette décision;

EXIGE de la Direction qu'elle laisse la Commission des études proposer dans les meilleurs délais un réaménagement du calendrier, ainsi que des mesures de rattrapage, en fonction des diverses situations des facultés.

Adopté à l'unanimité